



Informations aux habitant·e·s de Chêne-Pâquier

Ces quelques lignes nous permettent de rappeler quelques règles, afin de bien vivre ensemble, de nous respecter les uns les autres, de faciliter et d'apprécier les services mis à disposition par votre commune.

Outre les informations officielles, vous trouverez des informations, des actualités et un agenda.

Nous vous remercions de votre attention et nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous souhaitons une belle fin d'été.

Votre Municipalité

Horaires du bureau communal

Fermeture du bureau communal : du 5 septembre au 16 septembre 2024.

Durant ce temps, il est possible de demander une carte d'identité ou un passeport en prenant rendez-vous directement au centre de biométrie (Quartier du Flon, Voie du Chariot 3, 1014 Lausanne) sur le site du canton de Vaud (<https://www.vd.ch/prestation/demander-un-passeport-et-ou-une-carte-didentite-suisse>).

En outre, un passeport provisoire d'urgence peut être demandé du lundi au samedi, de 7h30 à 16h00, au Centre de Biométrie, au Flon, Voie du Chariot 3, 1014 Lausanne, sans rendez-vous ! Il n'est pas biométrique. La personne doit être là en présentiel, même les bébés.

Durant la fermeture du bureau, en cas d'urgence, il est possible de prendre contact par mail greffe@chene-paquier.ch ou par téléphone au 079 418 01 83.

Fibre optique au village – Swisscom – Circet



Swisscom a informé la Municipalité de son intention d'étendre son réseau fibre optique à Chêne-Pâquier jusque dans les habitations d'ici le printemps 2027. Swisscom a mandaté l'entreprise CIRCET pour gérer son projet d'installation de la fibre optique au village. Toutes et tous les propriétaires seront contactés prochainement par écrit. CIRCET vous rencontrera par la suite.

La Municipalité vous remercie de leur réserver un bon accueil.

Peste porcine



La Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires informe que la situation concernant le risque de peste porcine africaine évolue. De nombreux foyers sont actifs en Europe, le plus proche de la Suisse se trouve désormais à 60 km de la frontière. L'irruption naturelle de la maladie au Tessin (via les sangliers) est très probable dans les 12 à 18 mois. L'apparition d'un foyer via l'activité humaine peut accélérer l'introduction de la maladie, par exemple par l'importation de denrées alimentaires infectées, et ce sur tout le territoire suisse.

Jeter les restes de repas uniquement dans des poubelles. Protéger les sangliers du danger de la peste porcine. Ceci est aussi valable sur les places de pique-nique et aires de repos.



Hérissons et robot tondeuse

Protéger les hérissons : programmez vos robots tondeuses pour qu'ils ne fonctionnent pas pendant la nuit. Le robot est trop silencieux, le hérisson ne l'entend pas et au lieu de fuir, il se roule en boule et se fait littéralement déchiquter.



A l'attention des parents - Sécurité sur la voie publique et trajet scolaire

Responsabilité sur le chemin de l'école

La Municipalité encourage vivement les parents présents aux arrêts de bus de veiller à la sécurité de leurs enfants. Elle désapprouve les jeux de balles et autres activités qui les incitent à mordre sur la route et se mettre en danger tout comme le fait de mettre des objets, cailloux dans la fontaine. Nous prions les parents d'aller consulter le règlement de l'ASIYE sur les transports scolaires, en particulier les articles 5 et 6.
<https://asiye.ch/wp-content/uploads/2022/05/Reglement-transports.pdf>
<https://asiye.ch/transports/>

Piscines

Avant la vidange de la piscine : tout traitement de désinfection devra être stoppé au moins 48 heures à l'avance. Le débit de la vidange devra être adapté à la capacité du milieu récepteur et ne doit en aucun cas transiter par un réseau de drainage. Les eaux de lavage du filtre et les eaux de nettoyage de la piscine devront être évacuées dans une canalisation « eaux usées ».

SOS Fruits

SOS Fruits est une association à but non lucratif qui propose un service de récolte bénévole à des propriétaires d'arbres fruitiers qui le désirent et donne ainsi la possibilité à des personnes intéressées de récolter des fruits gratuitement. + d'infos sur www.SOS-Fruits.ch.

Sapin de Noël

Comme chaque année, vous avez la possibilité de commander un sapin de Noël (Nordmann), offert par la Municipalité. 3 grandeurs à choix : 100 – 150 cm / 150 – 200 cm / 200 – 250 cm.

Les commandes sont à adresser d'ici le **28 septembre 2024** au plus tard à Thomas Weisflog . (thomas.weisflog@chene-paquier.ch ou 079 464 67 89), qui livrera les sapins à votre domicile normalement le samedi 14 décembre 2024.

Agenda

Dimanche 22 septembre 2024

Votations fédérales

Dimanche 24 novembre 2024

**Votations fédérales et
élection complémentaire à la Municipalité**

Pensez à consulter notre site <https://www.chene-paquier.ch>